

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_1_6

Objet : Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2023 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre

**VOTE
A L'UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 9 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA

Mme Nathalie CLAUZEL à Mme Chantal GARCIA

Mme Céline DELOUS à Mme Marie-Laure GIORSETTI

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2023 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parvis de l'école Paul Doumer.

La mission est constituée des éléments suivants :

Avant-projet (APS/APD)

Etudes de projet (PRO)

Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)

Etude d'exécution limitée au VISA (EXE)

Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)

Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)

Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Le montant prévisionnel de la mission est fixé à 28 050 €HT.

Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, d'une subvention pour cette mission à hauteur de 60 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette mission de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, à hauteur de 60 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil Départemental	16 830.00 €
Autofinancement	11 220.00 €
TOTAL	28 050.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parvis de l'école Paul Doumer,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2023, une subvention à hauteur de 60 % pour cette mission.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces études seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Olivier GOFF

